

FICHE SIGNALÉTIQUE

AAP AHS EXTREME SHINE WAX

Section 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Nom du produit : AAP AHS EXTREME SHINE WAX

Numéro de produit: V30401

Usage du produit : Cire de polissage.

Fabricant/fournisseur : Zep Inc.
1310 Seaboard Industrial Blvd.
Atlanta, GA 30318

Numéro de téléphone : 1-877-I-BUY-ZEP (428-9937)

Numéro de téléphone d'urgence : Pour informations sur la fiche signalétique:
Compliance Services 1-877-793-7776
Pour les urgences médicales: INFOTRAC 1-877-541-2016
Pour les situations d'urgence liées au transport:
CHEMTREC 1-800-424-9300

Date de la préparation : Avril 25, 2016

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

DESCRIPTION GÉNÉRALE DES RISQUES

AVERTISSEMENT

IRRITANT POUR LES YEUX. IRRITANT POUR LA PEAU.

Effets potentiels sur la santé : Voir la section 11 pour plus d'information.

Voies d'exposition : Contact avec la peau, contact avec les yeux, inhalation, et ingestion.

Yeux : Irritant pour les yeux.

Peau : Irritant pour la peau.

Ingestion : Peut être nocif si avalé.

Inhalation : Peut causer l'irritation des voies respiratoires.

Effets chroniques : Le contact répété ou prolongé avec la peau pourrait l'assécher et causer de l'irritation.

Signes et symptômes : Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, des clignements excessifs des paupières et des productions de larmes. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des œdèmes, une délipidation, des dessèchements et gerçure de la peau. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

Conditions médicales aggravées en cas d'exposition : Étant donné ses propriétés irritantes, ce produit peut aggraver des problèmes préexistants au niveau des yeux, de la peau et du système respiratoire.

Organes cibles : La peau, les yeux, l'appareil gastro-intestinal, les voies respiratoires.

Effets potentiels sur l'environnement : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Voir la section 12 pour plus d'information.

FICHE SIGNALÉTIQUE

AAP AHS EXTREME SHINE WAX

Section 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ingrédient	Numéro CAS	Pd. %
Oxyde de lauryldiméthylamine	1643-20-5	10 - 30
Composés de l'ion ammonium quaternaire, bis(alkyl de coco) diméthyles, chlorures	61789-77-3	1 - 5
Acide citrique	77-92-9	1 - 5
Éther de propylène glycol et de monométhyle	107-98-2	1 - 5
Isopropanol	67-63-0	1 - 5
Éther de dipropylèneglycol et de méthyle	34590-94-8	1 - 5
Alkyl(de suif)amines éthoxylées	61791-26-2	1 - 5

Section 4 : PREMIERS SECOURS

Contact avec les yeux : En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles de contact si l'opération est aisée. Consulter immédiatement un médecin.

Contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Retirer les vêtements/souliers contaminés. Laver les vêtements avant de les porter à nouveau. Si une irritation cutanée se développe et persiste, consulter un médecin.

Inhalation : En cas d'inhalation, transporter à l'air frais la personne exposée. Si elle ne respire plus, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, appliquer un masque à oxygène. Consulter un médecin en cas de malaise.

Ingestion : Si le produit a été ingéré, ne PAS provoquer le vomissement à moins que ceci ait été demandé par du personnel médical. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche signalétique).

Avis aux médecins : Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement.

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Inflammabilité : Ininflammable d'après les critères du SIMDUT.

Produits extincteurs :

Moyens d'extinction appropriés : Poudre, eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

Produits de combustion : Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone, oxydes d'azote.

Données sur l'explosibilité :

Sensibilité aux chocs : Pas disponible.

Sensibilité aux décharges électro-statiques : Pas disponible.

Protection pour les pompiers : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.

FICHE SIGNALÉTIQUE

AAP AHS EXTREME SHINE WAX

Précautions environnementales : Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations de drainage, les égouts, les fossés et les cours d'eau. Pour empêcher une contamination de l'environnement, réduire au minimum la consommation d'eau.

Méthodes de contention : Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas laisser s'écouler dans les égouts ni dans les cours d'eau. Utiliser l'équipement de protection personnelle (EPP) approprié.

Méthodes de nettoyage : Déblayer la substance avec une pelle et la placer dans un conteneur de récupération. Ventiler la zone.

Autre information : Pas disponible.

Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas avaler. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Lessiver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer.

Stockage :

Conserver hors de la portée des enfants. Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité dans un endroit bien ventilé.

Section 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives d'exposition

Ingrédient

Oxyde de lauryldiméthylamine

Composés de l'ion ammonium quaternaire, bis(alkyl de coco) diméthyles, chlorures

Acide citrique

Éther de propylène glycol et de monométhyle

Isopropanol

Éther de dipropylèneglycol et de méthyle

Alkyl(de suif)amines éthoxylées

Limites d'exposition ACGIH-TLV

Pas disponible.

Pas disponible.

Pas disponible.

50 ppm

200 ppm

100 ppm

Pas disponible.

Mesures d'ingénierie : Aérer/ventiler les lieux pour garder l'exposition aux niveaux de poussières en suspension, émanations chimiques, fumée, etc., en dessous des limites permises.

Protection individuelle :

Protection pour les yeux et le visage : Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des mains : Porter des gants appropriés.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Considérations sur l'hygiène générale : À manipuler selon les pratiques de sécurité et d'hygiène industrielles établies.

FICHE SIGNALÉTIQUE

AAP AHS EXTREME SHINE WAX

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence :	Pas disponible.
Couleur :	Pourpre.
Odeur :	Fruitée.
Seuil de l'odeur :	Pas disponible.
État physique :	Liquide.
pH:	5 - 5.5 (solution de 1%)
Viscosité :	Pas disponible.
Point de congélation :	< -6.67 °C (< 20 °F)
Point d'ébullition :	Pas disponible.
Point d'éclair :	> 93 °C (> 199.4 °F) [vase clos]
Taux d'évaporation :	Pas disponible.
Seuil minimal d'inflammabilité :	Pas disponible.
Seuil maximal d'inflammabilité :	Pas disponible.
Pression de vapeur :	Pas disponible.
Densité de vapeur :	Pas disponible.
Poids spécifique :	0.979-0.995
Solubilité dans l'eau :	Pas disponible.
Coefficient de répartition eau/huile :	Pas disponible.
Température d'auto-inflammabilité :	Pas disponible.
Pourcent volatil, Pd. % :	Pas disponible.
COV, Pd. % :	Pas disponible.

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité : Stable dans les conditions normales d'entreposage. Conserver dans un endroit frais.

Conditions de réactivité : Aucun connu.

Matériaux incompatibles : Aucun connu.

Produits de décomposition dangereux : Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone, oxydes d'azote.

Possibilité de réactions dangereuses : Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

FICHE SIGNALÉTIQUE

AAP AHS EXTREME SHINE WAX

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

EFFETS DE L'EXPOSITION AIGUË

Analyse des ingrédients

Ingrédient	DL50 (orale)	CL50
Oxyde de lauryldiméthylamine	2700 mg/kg, souris	Pas disponible.
Composés de l'ion ammonium quaternaire, bis(alkyl de coco) diméthyles, chlorures	960 mg/kg, rat	Pas disponible.
Acide citrique	3000 mg/kg, rat	Pas disponible.
Éther de propylène glycol et de monométhyle	5000 mg/kg, rat	> 7559 ppm 6hr, rat
Isopropanol	5045 mg/kg, rat	72.6 mg/L 4hr, rat
Éther de dipropylèneglycol et de méthyle	5400 µL/kg, rat	Pas disponible.
Alkyl(de suif)amines éthoxylées	500 mg/kg, rat	Pas disponible.

Yeux : Irritant pour les yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, des clignements excessifs des paupières et des productions de larmes.

Peau : Irritant pour la peau. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des œdèmes, une délipidation, des dessèchements et gerçure de la peau.

Ingestion : Peut être nocif si avalé. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

Inhalation : Peut causer l'irritation des voies respiratoires.

EFFETS DE L'EXPOSITION CHRONIQUE

Organes cibles : Pas disponible.

Effets chroniques : N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT.

Cancérogénicité : N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT.

Ingrédient

Produits chimiques listés comme étant cancérogènes ou potentiellement cancérogènes. *

Oxyde de lauryldiméthylamine	Non listé.
Composés de l'ion ammonium quaternaire, bis(alkyl de coco) diméthyles, chlorures	Non listé.
Acide citrique	Non listé.
Éther de propylène glycol et de monométhyle	G-A4
Isopropanol	G-A4, I-3
Éther de dipropylèneglycol et de méthyle	Non listé.
Alkyl(de suif)amines éthoxylées	Non listé.

* Voir la section 15 pour plus d'information.

Mutagénicité : N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT.

Effets sur la reproduction : N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT.

Effets développementaux :

Tératogénicité : N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT.

Embryotoxicité : N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT.

Sensibilisation des voies respiratoires : N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT.

Sensibilisation de la peau : N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT.

Matières toxicologiquement synergiques : Pas disponible.

FICHE SIGNALÉTIQUE

AAP AHS EXTREME SHINE WAX

Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Persistance et dégradabilité : Pas disponible.

Bioaccumulation / accumulation : Pas disponible.

Mobilité dans l'environnement : Pas disponible.

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Instructions relatives à l'élimination des résidus :

Ces matériaux doivent être éliminés dans le respect de toutes les réglementations locales, régionales, provinciales et fédérales.

Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Appellation réglementaire en vertu du TMD

Non réglementé

Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations fédérales

Canada : Ce produit a été classé en fonction des critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique renferme tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Inventaires du monde

Ingrédient

	Canada LIS/LES
Oxyde de lauryldiméthylamine	LIS
Composés de l'ion ammonium quaternaire, bis(alkyl de coco) diméthyles, chlorures	LIS
Acide citrique	LIS
Éther de propylène glycol et de monométhyle	LIS
Isopropanol	LIS
Éther de dipropylèneglycol et de méthyle	LIS
Alkyl(de suif)amines éthoxylées	LIS

HMIS - Système d'identification des matières dangereuses

Santé - 2 Inflammabilité - 1 Risque Physique - 0 EPP - B

NFPA - Association nationale de protection contre l'incendie:

Santé - 2 Inflammabilité - 1 Réactivité - 0

Estimation de risque : 0 = minimal, 1 = faible, 2 = modéré, 3 = grave, 4 = extrême

Classification du SIMDUT :

Catégorie D2B - Irritation de la peau ou des yeux

Symboles de SIMDUT :



FICHE SIGNALÉTIQUE

AAP AHS EXTREME SHINE WAX

AGENCE DE SOURCE DES CLASSIFICATIONS CANCÉRIGÈNES :

ACGIH (G) Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux.
A1 - Confirmé étant carcinogène à l'homme.
A2 - Présumé carcinogène à l'homme.
A3 - Carcinogène animal.
A4 - Non qualifiable comme carcinogène à l'homme.
A5 - Non présumé carcinogène à l'homme.

IARC (I) Centre International de Recherche sur le Cancer.
1 - L'agent (mélange) est carcinogène à l'homme.
2A - L'agent (mélange) est probablement carcinogène à l'homme; une évidence limitée que celui-ci est carcinogène à l'homme est disponible et une évidence qu'il est carcinogène chez les animaux est aussi reconnue.
2B - L'agent (mélange) est possiblement carcinogène à l'homme; une évidence limitée que celui-ci est carcinogène à l'homme est disponible du fait qu'il n'y a pas d'évidence suffisante qu'il est carcinogène chez les animaux d'expérimentation.
3 - L'agent (mélange, exposition, circonstance) n'est pas classifiable du point de vue s'il est carcinogène chez l'homme.
4 - L'agent (mélange, exposition, circonstance) n'est probablement pas carcinogène à l'homme.

NTP (N) Programme national de toxicologie.
1 - Connu être carcinogène.
2 - Anticipation raisonnable d'être carcinogène.

Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

Clause d'exonération de responsabilité :

L'information contenue dans ce document s'applique à ce matériel spécifique comme fourni. Il peut ne pas être valide pour ce matériel si il est employé en combinaison avec n'importe quels autres matériaux. Il est la responsabilité de l'utilisateur de se satisfaire quant à la convenance et perfection de cette information pour le propre usage particulier de l'utilisateur.

Date d'échéance : Avril 25, 2019

Numéro de version : 1.0

Préparé par : Nexreg Compliance Inc.
Téléphone: (519) 488-5126
www.nexreg.com